



A1. Conseillère en marchés

M^{me} Meagan Leclair
 Spécialiste en approvisionnement
 Chaîne d'approvisionnement internationale
 planification et approvisionnement, AAOB

Courriel : (ci-dessous)
realproperty-contracts@international.gc.ca

Téléphone : +1 343 598 9721

Construction

Invitation à se qualifier (ISQ)

A2. Titre Nouveaux postes d'observation à l'ambassade du Canada en Haïti, à Port-au-Prince		
A3. Numéro de la ISQ 24-259375	A4. Numéro du projet B-PRNCE-400.7	A5. Date March 4, 2024
A6. Documents de la ISQ <ol style="list-style-type: none"> 1. Page titre de la demande de ISQ 2. Exigences relatives aux propositions (Section I) 3. Contexte et description des besoins (Section II) 4. Exigences de présélection (Section III) <p>En cas de divergences, de contradictions ou d'ambiguïtés dans le libellé des documents susmentionnés, le document qui figure en premier lieu sur la liste ci-dessus prévaudra.</p>		
A7. Réception des propositions <p>Pour être valides, les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à 14h00, heure normale de l'Est, le 20 mars 2024 ci-après la « date de clôture ».</p> <p>Les propositions doivent uniquement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : realproperty-contracts@international.gc.ca</p>		
A8. Demandes de renseignements <p>Toutes les demandes de renseignements ou questions concernant la présente ISQ doivent être présentées par écrit au conseiller en marchés au plus tard trois (3) jours civils avant la date et l'heure de clôture, afin d'accorder suffisamment de temps pour y répondre.</p>		
A9. Langue <p>Les propositions doivent être présentées en français ou en anglais.</p>		
A10. Conférence des répondants <p>Une conférence à l'intention des répondants aura lieu virtuellement le 12 mars 2024. La conférence débutera à 14h00 (heure locale Port-au-Prince, Haïti). Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée des besoins décrits dans la ISQ et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé aux répondants qui ont l'intention de soumettre une proposition d'y assister ou d'y envoyer un représentant.</p> <p>Les répondants sont priés de communiquer avec le conseiller en marchés avant la conférence pour confirmer leur présence. Ils doivent fournir, par écrit, au conseiller en marchés, le nom de la ou des personnes qui assisteront à la conférence et une liste des questions qu'ils souhaitent aborder au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la conférence.</p> <p>Toute précision ou modification apportée à la ISQ à la suite de la conférence à l'intention des répondants sera incluse dans la ISQ, sous la forme d'une modification. Les répondants qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une proposition.</p>		



Section I – Exigences relatives aux propositions

- 1.1 Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) doit avoir reçu les propositions à l'adresse de courriel mentionnée, à la date et à l'heure précisées à la page 1 de la ISQ.
- 1.2 Les répondants doivent veiller à ce que leur nom et le numéro de la ISQ soient clairement inscrits à la ligne réservée à l'objet du courriel. Il incombe au répondant d'obtenir la confirmation que sa proposition a été reçue à temps et à la bonne adresse de courriel.
- 1.3 Il est possible d'envoyer plus d'un courriel si nécessaire. Si le même fichier est envoyé plus d'une fois, le dernier fichier envoyé sera évalué, de sorte que tout fichier reçu antérieurement ne sera pas ouvert.
- 1.4 Il est demandé aux répondants de fournir leurs propositions électroniques en format de document portable (.pdf) ou dans le format d'un logiciel de la suite Microsoft Office (version 2003 ou ultérieure).
- 1.5 Les répondants doivent respecter les critères de mise en page décrits ci-après dans la préparation de leur proposition :
 - la police de caractères doit faire au moins 10 points;
 - tous les documents doivent être formatés pour être imprimés sur des feuilles de 8,5 po sur 11 ou sur papier A4;
 - par souci de clarté et pour permettre une évaluation comparative, le répondant doit utiliser dans sa proposition les mêmes rubriques et la même numérotation que celles de la présente ISQ.
- 1.6 Il est possible de présenter de nouveau ou de modifier une proposition seulement avant la date et l'heure de clôture de la demande de propositions, et il faut le faire par écrit. La dernière proposition reçue remplacera les propositions transmises précédemment.
- 1.7 Sa Majesté se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les propositions reçues en retard parce que le courriel a été bloqué par un serveur pour les raisons suivantes :
 - La taille totale des pièces jointes excède 10 mégaoctets.
 - Le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce qu'il contenait un code exécutable (y compris des macros).
 - Le courriel a été rejeté ou mis en quarantaine parce que le serveur du MAECD n'accepte pas certains fichiers, comme ceux avec l'extension .rar ou .exe, les fichiers cryptés .zip et .pdf, etc.
- 1.8 Les liens vers un service de stockage en ligne (tels que Google Drive^{MC}, Dropbox^{MC}, etc.) ou vers un autre site Web, un service d'accès par protocole de transfert de fichiers (FTP) ou tout autre dispositif de transfert de fichiers, ne seront pas acceptés. Tous les documents présentés doivent être joints au courriel.
- 1.9 Il est fortement recommandé aux répondants de demander au conseillère en marchés de confirmer que leur proposition a été reçue en totalité. Pour la même raison, lorsque plusieurs courriels contenant des documents, y compris la proposition, sont envoyés, il est recommandé de numéroter les courriels et d'indiquer le nombre total de courriels envoyés en réponse à la ISQ.
- 1.10 Sa Majesté exige que chaque proposition, à la date et à l'heure de clôture ou sur demande de la conseillère en marchés, soit signée par le répondant ou par son représentant autorisé. Si les signatures requises ne sont pas fournies tel qu'il est demandé, la conseillère en marchés informera le répondant du délai dans lequel il devra les fournir. Si le répondant n'accède pas à la requête de la conseillère en marchés en omettant de fournir les signatures exigées dans le délai imparti, sa proposition pourrait être jugée irrecevable.
- 1.11 Il incombe au répondant :
 - de demander des précisions sur les exigences exposées dans la ISQ, au besoin, avant de présenter une proposition;
 - de préparer sa proposition conformément aux instructions contenues dans la ISQ;
 - de déposer une proposition complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture;
 - d'envoyer sa proposition uniquement à l'adresse qui figure à la page 1 de la présente ISQ;
 - de veiller à ce que son nom et le numéro de la ISQ soient inscrits à la ligne d'objet du courriel



- renfermant la proposition;
- de présenter une proposition claire, intelligible et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés sur les prix, afin de permettre une évaluation complète et conforme aux critères établis dans la ISQ.
- 1.12** Sauf indication contraire dans la ISQ, Sa Majesté évaluera seulement les documents qui accompagneront la proposition du répondant. Sa Majesté n'évaluera ni les renseignements fournis sous forme de renvois à des adresses de sites Web où se trouve de l'information supplémentaire, ni les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la proposition.
- 1.13** La présente ISQ ne doit pas être interprétée comme une invitation à répondre à une demande de propositions (DP), et aucun marché ne sera négocié avec l'un ou l'autre des répondants ni ne leur sera attribué. Le ministre n'est pas tenu de publier une DP ultérieure et ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente ISQ.
- 1.14** Le ministre se réserve le droit de modifier les exigences relatives au projet, en tout ou en partie, selon ce qu'il juge nécessaire. Il se réserve aussi le droit d'utiliser les réponses reçues pour préparer des demandes de soumissions ultérieures ou pour toute autre raison.



Section II – Contexte et description des besoins

1. OBJECTIFS

- 1.1. Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), requiert la conception et la construction de nouveaux postes d'observation de garde et de sentiers de patrouille pour une sécurité accrue. L'objectif de ce projet est d'améliorer les capacités d'observation de sécurité le long du périmètre avant et de la porte d'entrée principale de l'établissement en fournissant des postes d'observation et des passerelles pour le personnel de sécurité offrant un meilleur aperçu de l'approche immédiate de l'ambassade. Le projet est destiné à être développé et mis en œuvre à travers les phases standard de conception-construction : analyse des conditions existantes, documents de construction et construction.
- 1.2. Pour répondre à cette exigence, le MAECD lance un appel d'offres avec l'intention de sélectionner un (1) entrepreneur pour les travaux.
- 1.3. Le marché sera réalisé en deux (2) étapes distinctes, comme suit :
 - Étape 1 – Invitation à se qualifier (ISQ), ci-après dénommée « ISQ »
 - Étape 2 – Demande de propositions (DDP), ci-après appelée « DDP »
- 1.4. L'objectif de l'ISQ est de présélectionner les entrepreneurs possédant les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires dans des projets similaires pour participer à la DP ultérieure. Les entrepreneurs répondant à cette IQ seront ci-après appelés les « répondants ».
- 1.5. Les répondants répondant aux critères obligatoires énoncés dans cette IQ seront invités à la prochaine DDP. Les spécifications existantes de la propriété dans son état actuel seront incluses dans la demande de propositions.
- 1.6. Si un seul (1) entrepreneur devient préqualifié dans le cadre de cette IQ, le MAECD se réserve le droit (mais ne sera pas obligé) d'attribuer le contrat au seul répondant recevable.
- 1.7. Si aucun entrepreneur n'est préqualifié dans le cadre de cette IQ, le MAECD se réserve le droit (mais ne sera pas obligé) d'annuler et de réémettre l'IQ.

2. APERÇU DES TÂCHES

- 2.1. Les travaux sollicités dans le cadre de la DP ultérieure seront basés sur les spécifications fournies par le MAECD. Les entrepreneurs qui soumettent des propositions en réponse à la demande de propositions seront ci-après appelés « soumissionnaires ».
- 2.2. Après l'évaluation de la DDP, si un contrat est attribué, l'entrepreneur sera tenu de terminer les travaux en utilisant les spécifications fournies par le MAECD dans la DDP. L'entrepreneur retenu devra exécuter tous les travaux tout en respectant les lois et réglementations des autorités locales ayant juridiction à Port-au-Prince, en Haïti.
- 2.3. L'étendue des travaux liés à la conception et à la construction de nouveaux postes d'observation de garde et de sentiers de patrouille comprend généralement, sans toutefois s'y limiter :
 - Examiner la documentation existante ;
 - Comprendre la structure du bâtiment existant, les systèmes et les exigences locales des autorités ayant juridiction à l'emplacement désigné ;
 - Concevoir des améliorations de sécurité physique ;
 - Fournir des services de construction ; et
 - Fournir des services post-construction.

3. LES RESSOURCES REQUISES

- 3.1 Les ressources peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, un ingénieur en structure, un ingénieur électricien, un ingénieur civil, un coordonnateur de santé et de sécurité, des sous-traitants et un entrepreneur principal.



4. CALENDRIER PROPOSÉ ET ÉTAPES CLÉS

- 4.1. Le projet a une date d'achèvement prévue de 7 mois après l'attribution du contrat. Les répondants doivent noter ci-dessous les dates clés prévues pour ce projet. Ces délais sont sujets à changement à la seule discrétion du MAECD .

Étape 1 – Invitation à se qualifier

Émission de l'étape 1	mars 2024
Clôture de l'étape 1	mars 2024
Évaluation des soumissions Étape 1	mars 2024
Notification des résultats pour l'étape	avril 2024

(Remarque : l'étape 2 se fera sur invitation uniquement aux entreprises préqualifiées à l'étape 1.)

Étape 2 - Demande de propositions

Délivrance de l'étape 2	avril 2024
Clôture de l'étape 2	avril 2024
Évaluation des soumissions Étape 2	avril 2024
Attribution du contrat	mai 2024

5. CONTRAINTES DU PROJET ANTICIPÉ

- 5.1 L'Entrepreneur ne pourra modifier l'ordre des projets à réaliser selon le plan d'exécution et le plan de chantier fournis par le MAECD. L'Entrepreneur ne peut apporter de modifications aux produits sans recevoir le consentement écrit du Représentant du Ministère indiquant son approbation des modifications ou des changements proposés.



Section III – Exigences de présélection

1. Proposition

1.1. L'évaluation sera fondée exclusivement sur le contenu des réponses reçues et de toute modification présentée comme il se doit. Il ne faut présumer en aucun cas que Sa Majesté connaît déjà les qualifications des répondants autres que celles transmises dans le cadre de la présente ISQ.

2. Exigences obligatoires pour la présélection

2.1. Si le répondant ne satisfait pas à toutes les exigences obligatoires, sa proposition sera alors jugée non conforme et ne sera pas examinée en vue de la phase de la DP.

Critère	Exigence obligatoire	Conformité
EO1	<p>Le répondant doit être capable de fournir la gamme complète de services requis en anglais ou en français et doit avoir la capacité d'exécuter les travaux sur place à Port-au-Prince, en Haïti.</p> <p>Les travaux sur site peuvent être réalisés par l'intermédiaire de l'entreprise du fournisseur, de partenariats avec des fournisseurs locaux, soit par le biais d'une coentreprise, soit d'un accord de sous-traitance.</p>	<p>Le répondant doit fournir une confirmation écrite qu'il est capable de fournir la gamme complète de services requis en anglais ou en français, et qu'il a la capacité de se rendre et d'effectuer l'ensemble des travaux à Port-au-Prince, en Haïti.</p>
EO2	<p>Le répondant doit avoir réalisé au moins trois (3) projets au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de clôture de l'ISQ, liés à la sécurité du périmètre. Ces projets doivent être d'une taille et d'une portée similaires à celles décrites dans la section II.</p> <p>Si plus de trois (3) projets sont soumis, seuls les trois (3) premiers seront utilisés à des fins d'évaluation. Les projets supplémentaires soumis ne seront pas pris en compte.</p>	<p>La réponse à apporter peut être appuyée par des brochures existantes, des profils d'entreprise, des lettres de référence, etc.</p> <p>Informations à soumettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • titre du ou des projets, emplacement (ville, pays), valeur du projet ; • brève description de la portée, du coût et du calendrier du projet ; • dates de participation au projet; • rôle de l'entreprise dans le projet ; • références clients ; et • récompenses de design, photographies, brochures, le cas échéant.



Annexe « A » – Identification du répondant

Les répondants peuvent soumettre leurs réponses dans le cadre d'une coentreprise (JV) avec d'autres entreprises. L'accord de coentreprise et l'expérience pertinente de chaque entité doivent être clairement articulés dans la réponse.

Dans le cas où le répondant est une coentreprise, ce qui suit s'applique :

Une coentreprise est une association de deux parties ou plus qui combinent leur argent, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une seule entreprise commerciale commune, parfois appelée consortium, afin de soumettre ensemble une réponse à la première étape de cette ISQ. et, s'il est pré-qualifié, soumettez plus tard une proposition à la deuxième étape de la DDP. Les répondants qui soumettent une réponse à la première étape de cette IQ en tant que coentreprise doivent indiquer clairement et formellement qu'il s'agit d'une coentreprise et fournir les informations suivantes à l'annexe A :

- i. nom de chaque membre de la coentreprise
- ii. rôle et expertise de chaque membre de la coentreprise
- iii. nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre choisi par les autres membres pour agir en leur nom, le cas échéant
- iv. nom de la coentreprise, le cas échéant

La réponse à la première étape de l'IQ doit être signée par tous les membres de la coentreprise, à moins qu'un membre n'ait été nommé pour agir au nom de tous les membres de la coentreprise. Le Canada peut, à tout moment, exiger que chaque membre de la coentreprise prouve que le représentant a été nommé avec plein pouvoir pour agir à titre de représentant aux fins de la soumission d'une réponse à la première étape de l'ISQ et, en retour, d'une proposition de la deuxième étape de la DDP.

Tous les membres de la coentreprise seront solidairement responsables des obligations contractées par le répondant conformément aux documents contractuels.

Nom commercial légal du répondant :
Nom du contact :
Adresse postale:
N ° de téléphone.:
Adresse e-mail:

Dans le cas d'une coentreprise, les éléments suivants doivent également être complétés.

Nom de chaque membre de la coentreprise, y compris téléphone et email :
Rôle et expertise de chaque membre de la Joint Venture :
Nom du représentant de la Coentreprise :



Annexe « B » – Attestation d'expérience

Nous certifions que toutes les déclarations faites concernant l'expérience et les qualifications de l'entreprise sont exactes et factuelles, et nous sommes conscients que le Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie à cet égard et que de fausses déclarations peuvent entraîner la déclaration de non-conformité de la soumission. -sensible.

Si la vérification par le Canada révèle de fausses déclarations, le Canada aura le droit de considérer toute sélection résultant de cette soumission comme étant par défaut et d'annuler la sélection.

Le fait de ne pas inclure cette déclaration et cette garantie dans la soumission en exécutant le bloc de signature immédiatement après ce paragraphe rendra la soumission non conforme.

Nom commercial légal du répondant : _____

Nom autorisé (en lettres moulées) :

Capacité: _____

Numéro de téléphone:

Adresse e-mail: _____

Signature: _____

Date: _____